

**DÉCISION MUNICIPALE****N° 2023 – 67****En date du 23 août 2023**

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre du dispositif "Aide à la revitalization commerciale des communes et EPCI en milieu rural".

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2334-32 et suivants,

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Considérant le dispositif « Aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural » proposé par la Région Ile de France, dont peut bénéficier la commune de Luzarches qui compte 4 828 habitants, pour une subvention à hauteur de 50 % des travaux éligibles,

Considérant l'étude réalisée en décembre 2022 par la CCI Val d'Oise, démontrant les besoins impérieux de places de stationnement supplémentaires à proximité immédiate des commerces de proximité du centre-ville de Luzarches, nécessaires pour garantir leur pérennité,

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser le maintien du commerce local, notamment en luttant contre le manque de place stationnement à proximité.

Considérant les travaux nécessaires d'agrandissement du parking de l'Ange, situé en plein centre-ville commerçant de Luzarches

Considérant que les places de parking en projet ne sont situées qu'à quelques dizaines de mètres des principaux commerces du centre-ville

Considérant l'acquisition effectuée le 30 juin 2023 des parcelles AB 419 et 421 pour une surface de 687 m², moyennant un prix de 159 246,60 €, permettant de réaliser l'extension du parking de l'Ange à hauteur de 25 places.

Considérant le devis de notre bailleur voirie, la sté FILLOUX, qui s'élève à 132 363,81€ H.T. pour l'ensemble des travaux

Considérant le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT POUR L'EXTENSION DU PARKING DE L'ANGE				
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>		
	<i>HT</i>		<i>Base</i>	<i>Montant</i>
Acquisition du terrain	159 246,60€	Subvention Département du Val d'Oise 25%	291 610,41 €	72 902,60€
Montant des travaux	132 363,81€	Subvention de la Région Ile de France 50 % des travaux	132 363,81 €	66 181,90 €
		Part Communale		152 525,91 €
Total	291 610,41€	Total		291 610,41 €

Le maire de Luzarches,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De solliciter auprès de la Région Ile de France une subvention d'un montant de 66 181,90 € dans le cadre du dispositif « Aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural »

Article 2 : De s'engager, à prendre en charge la différence entre le montant des subventions sollicitées et le montant réellement obtenu,

Article 3 : Dit que les dépenses sont inscrites au budget primitif 2023



Le Maire

Michel MANSOUX